



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA  
CITOYENNETÉ ET DES  
TITRES

SERVICE DE LA  
CITOYENNETÉ ET DES  
USAGERS DE LA ROUTE

**ARRETE N° PREF DCT SCUR 2015 0302**  
**fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens**  
**dangereux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18 et R.211-5-3 à R.211-5-6 du code rural et de la pêche maritime,

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant Monsieur Jean-Christophe MORAUD préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté N° PREF DCT SCUR 2014 – 0854 du 5 décembre 2014 fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le département de l'Yonne,

.../...

VU l'arrêté n° PREF/MAP/2014/127 du 1er décembre 2014 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : La liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, dans le département de l'Yonne, est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La liste annexée est tenue à la disposition du public dans chaque mairie et à la Préfecture de l'Yonne.

Article 3 : L'arrêté N° PREF DCT SCUR 2014 – 0854 du 5 décembre 2014 susvisé est abrogé.

Fait à Auxerre, le 12 MAI 2015

Pour le Préfet,  
La sous-préfète,  
Secrétaire générale,

  
Marie-Thérèse DELAUNAY

La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements d'Avallon et de Sens, les maires du département de l'Yonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfecture de l'Yonne, d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

LISTE DES PERSONNES AGREES A DISPENSER LA FORMATION DES MAITRES DE CHIENS DANGEREUX DE 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>EME</sup> CATEGORIE DANS LE DEPARTEMENT  
DE L'YONNE

Identité	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques	Titre ou qualification du formateur	Lieu de formation
M. Gilles AMIOT	Centre d'éducation canine – Le Verger – 89000 PERRIGNY	06 87 28 85 69	Educateur canin	Centre d'éducation canine – Le Verger – 89000 PERRIGNY
Mme Rosemary BRAMI	28 rue de Saint Cado - 56550 BELZ	06 29 46 31 43	Educateur canin	Au domicile des particuliers Et Salle de l'Hôtel CAMPANILE
Mme Nina FATTOR	20 route de la Mouillère 89400 BONNARD	06 64 19 40 43	Educateur canin	Au domicile des particuliers et dans tous locaux conformes et déclarés au préalable à la Préfecture de l'Yonne
M. Jean-Claude FONSECA	Centre d'Education et de Formation Canines 139, route de Fontainebleau 77140 NONVILLE	01 64 29 06 63 06 70 90 02 81	Educateur canin	Au domicile des particuliers
Mme Angélique GRAILLOT	La Fontaine au Vers - 89240 DIGES	03 86 41 03 52	Educateur canin	La Fontaine au Vers - 89240 DIGES
M. Fabrice LALIGANT	Chiens sportifs du Pays Avalonnais Lieu dit « Les perrières » - 89200 GIROLLES	03 86 33 52 77	Moniteur Canin	Au domicile des particuliers ET Salle Prévost, rue du collège 89200 AVALLON
Mme Marie-Laure MAROUANT	VORMES – 89310 NITRY	06 76 84 25 65	Educateur canin	Au domicile des particuliers
Mme Ghyslaine MAUCOURANT	L'Exil des Titans 13, rue Haute– 89740 VILLON	03 86 75 85 32	Eleveur canin	L'Exil des Titans 13, rue Haute– 89740 VILLON
M. Régis MAUCOURANT	L'Exil des Titans 13, rue Haute– 89740 VILLON	03 86 75 85 32	Eleveur canin	L'Exil des Titans 13, rue Haute– 89740 VILLON et Au domicile des particuliers

Mme Katia MESTRUDE	7 rue d'Auxerre 89470 MONNETEAU	06 75 79 40 29	Educateur canin	Au domicile des particuliers et local situé à Monéteau
M. Claude PAVIS	Les Marrons Hauts 05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL	06 44 01 59 10	Educateur canin	Au domicile des particuliers
Mme Laurence PIGNARD	24 Faubourg de Troyes 10110 BAR SUR SEINE	03 25 29 61 40 06 88 12 88 28	Educateur canin	Au domicile des particuliers

LISTE MISE A JOUR LE 30/04/2015